

CONTRAT DE SÉJOUR

Un contrat est un accord entre plusieurs personnes



Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique "La Rosace"

 37 rue Saint-Martin – 61500 SEES

 02 33 27 96 22



sees.ug-normandie@ugecam.assurance-maladie.fr

Le contrat de séjour explique comment tu es accompagné et accueilli. Il décrit tes conditions d'accueil et de séjour au sein de l'établissement.

Il t'explique aussi :

- Tes droits,
- Les droits et obligations de l'établissement,
- Les droits et obligations du représentant légal (un membre la famille ou tuteur).

Le contrat est signé:

 **1) L'établissement médico-social :**

Dispositif Intégré Thérapeutique Educatif et Pédagogique « La Rosace »

Adresse : 87, Rue St Martin, 61500 Sées

Représenté par Monsieur CICU Luca, directeur

 **2) Le bénéficiaire :**

Nom et prénom de l'enfant :

 Né(e) le _____ à _____

Adresse : _____

ET

Le représentant légal :

- Père
- Mère
- Tuteur
- Autre (préciser)

Adresse : _____



Téléphone : _____

Objectifs de l'accueil



Notre mission est de t'accueillir ici au DITEP. Cela est possible grâce à une commission qui s'est tenue à la MDA (Maison Départemental de l'Autonomie).

Elle nous a dit que tu as besoin d'aide pour grandir. Nous te proposons donc un suivi thérapeutique, éducatif et pédagogique.



Les objectifs sont fixés après une période d'observation (6 mois), avec ta famille et les professionnels.



Nous allons ensemble penser à un projet pour toi.

Il sera écrit dans ton PPA qui est valable un an. (Projet Personnalisé d'Accompagnement)

Ta famille et toi-même, vous êtes bien entendu associés, pour définir tes attentes, c'est-à-dire ce dont tu as besoin :

- Représentants légaux :

- Enfant :

Les missions de l'établissement



Thérapeutique :

- Psychologues, ergothérapeute, orthophoniste, psychiatre.
- Surveillance médicale par un médecin et soins assurés par un(e) infirmier(e).



Éducatif :

- Des éducateurs t'accompagne dans mon quotidien et t'aide à réaliser ton projet



Pédagogique :

- 4 Enseignants de l'Éducation Nationale, et des éducateurs pour assurer l'apprentissage et la formation.
- Le bénéficiaire peut être scolarisé à temps partiel ou complet dans un établissement scolaire partenaire.

 Social :

- L'assistant(e) social(e) aide à la communication entre la famille, l'équipe et les partenaires externes.

Les 4 pôles travaillent ENSEMBLE pour la réalisation de ton projet.

Conditions d'accueil

 Lieu : DITEP « La Rosace »

Groupe :

Référents :

Accueil :

internat (modulé ou non) temps de jour

Rythme :

 Modalités d'accompagnement :

{
Accompagnement éducatif,
Accompagnement pédagogique,
Accompagnement infirmier(e),
Accompagnement psychothérapeutique,

 Modalités d'accompagnement à définir :

- Accompagnement en ergothérapie,
- Accompagnement en orthophonie,
- Autres intervenants :

Scolarisation à : temps partiel temps complet

Ton planning individuel est réalisé et réactualisé régulièrement.

 Transport :

- Taxi – lieu de prise en charge :
- Moyen de transport de l'établissement – lieu de prise en charge :
- Autre :

Les modalités et planning peuvent être réactualisés.



Durée du contrat

Le contrat prend effet dès aujourd'hui et il est valable jusqu'à la prochaine réunion qui se tiendra à la MDA (Maison Départemental de l'Autonomie).

Il est aussi possible qu'entre temps, il puisse y avoir une réorientation ou une interruption.

Cas de rupture de contrat :

✗ Résiliation possible par l'établissement DITEP si :

- Le bénéficiaire ou son représentant ne respecte pas les règles de fonctionnement.
- Le bénéficiaire a des besoins que l'établissement ne peut pas satisfaire.
- Désaccord important sur le projet Individualisé d'accompagnement.

✗ Résiliation par le bénéficiaire ou son représentant en cas de désaccord majeur sur l'accompagnement proposé par le DITEP « La Rosace », en contactant la MDA.

Documents remis

Le bénéficiaire et son représentant ont reçu les documents suivants :

- Livret d'accueil
- Charte des droits et libertés
- Règlement de fonctionnement
- Projet d'établissement
- Calendrier de l'établissement
- Défenseur des droits : defenseurdesdroits.fr
Monsieur EL BAZ Mohamed (circonscription d'Alençon)
Monsieur CATTIAUX Philippe (circonscriptions d'Argentan –Flers)
Madame MARTIN Pascale (circonscription de l'Aigle)



Adresse : MDA de l'Orne
Commission des Droits et de l'Autonomie
13 Rue Marchand-Saillant
CS50020
61005 ALENCON Cedex

Documents nécessaires pour constituer le dossier

- Extrait d'acte de naissance
- Photocopie du livret de famille
- Photocopie de la carte d'identité de l'enfant ou à défaut celle des parents
- 4 photos d'identité
- Les différentes autorisations jointes, complétées et signées
- Photocopie complète du carnet de santé
- La fiche médicale ci-jointe
- Photocopie de l'attestation d'immatriculation à la Sécurité Sociale
- Photocopie de votre carte mutuelle et le numéro d'adhérent
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Photocopie de l'extrait du jugement de divorce (partie concernant la garde de l'enfant)

Ces documents doivent être impérativement rapportés le jour de l'admission.

Signataires

Sées, le [date]
DITEP « La Rosace »
Le Directeur,

Le Bénéficiaire,

Le Représentant Légal,